

ARRETE portant modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire compétente pour les agents contractuels

N° D 2024-DRH-2265

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

VU les résultats du scrutin pour l'élection des représentants du personnel au sein de la Commission Consultative Paritaire en date du 8 décembre 2022 ;

VU l'arrêté n° D2023-DRH 147 portant composition de la Commission Consultative Paritaire compétente pour les agents contractuels ;

VU la nécessité de procéder au remplacement des membres ayant quitté la collectivité ;

SUR proposition du Directeur général des Services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 – L'article 2 de l'arrêté n° D2023-DRH 147 est modifié comme suit :

Les représentants du personnel pour la Commission Consultative Paritaire sont les suivants:

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Julien TORS	Mme Stéphanie REBOUX
Mme Cynthia CHOTARD-THUREAU	Mme Sophie EVRAT
Mme Angélique BONDON	Mme Elodie LAVAUT
Mme Fatiha BENMANSOUR	Mme Fatima TOUATI
Mme Delphine DUGUET	Mme Nezha MOURJANE

ARTICLE 2 : M. le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 28 octobre 2024

Fabien BAZIN
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Le Directeur Général des Services

Président du Conseil départemental

François KARINTHI

Publié le 31/10/2024,
Fabien BAZIN, Président du Conseil Départemental de la Nièvre